



Municipalité
du Canton
d'Orford



STATION TOURISTIQUE
MAGOG
ORFORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton d'Orford, tenue le lundi 6 avril 2009, à la mairie sise au 2530, chemin du Parc à 19 h.

123-04-2009

Demande de révision des lois fédérales sur la navigation

Considérant que la gestion de nos plans d'eau relève de lois fédérales qui s'appliquent indistinctement tant aux Grands Lacs, au fleuve Saint-Laurent, au lac Saint-Pierre ou à lac Saint-François qu'à des lacs qui ont moins de un(1) kilomètre carré;

Considérant que la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du Québec a déposé un projet de loi qui affirme le caractère collectif de la ressource eau et qui vise à renforcer sa protection;

Considérant que les usagers de nos plans d'eau sont de plus en plus conscients de l'importance de conserver la ressource et demandent que les municipalités interviennent pour réglementer leur utilisation;

Proposé par : Michel Cousineau

Que la municipalité du Canton d'Orford demande à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'intervenir auprès du Gouvernement fédéral et provincial, afin d'obtenir une révision des lois fédérales sur la navigation permettant de tenir compte davantage des impacts environnementaux sur les petits plans d'eau, d'assurer une protection absolue des bassins d'eau potable et habilitant les municipalités à intervenir en vertu de pouvoirs réglementaires clairs.

Le vote est demandé par le conseiller, M. Jean-Guy Beaulieu.

Pour : Jacqueline Ascah, Michel Cousineau et Robert Dezainde

Contre : Jean-Guy Beaulieu, Réjean Beaudette et Pierre Bastien

Vu l'égalité des votes, M. le maire, Pierre Rodier vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adopté à la majorité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 8^e jour d'avril 2009

Par : 
M^{me} Brigitte Boisvert
greffière